

JOURNAL

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 17 JUIN 1886

Le rôle du Sénat

La nouvelle que la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi d'expulsion était composée, sur neuf membres, de six anti-expulsionnistes, a causé une certaine émotion.

On est si bien habitué à considérer le Sénat comme une quantité négligeable, qu'à lui voir une velléité de résistance on éprouve un mouvement de surprise, comme si l'on assistait au réveil d'un léthargique.

On répète à ce moribond les mots qui l'affligent le plus : conflit et crise ministérielle, et comme si ce n'était pas assez encore, M. Pichon, dans la Justice, profère contre lui des menaces de mort.

Il faudrait pourtant s'entendre sur le véritable rôle du Sénat. S'il doit se borner à enregistrer les décisions importantes de la Chambre telles qu'elles lui sont présentées, en réservant son droit de contrôle pour les lois sans importance ; s'il doit céder simplement parce que sa résistance créerait des ennuis au ministère et mécontenterait la Chambre ; s'il doit se faire le complice d'une mauvaise action par pusillanimité ; s'il doit s'associer à une injustice, à une mesure odieuse par crainte des autres ou par égoïsme, on partagera l'avis de M. Pichon et l'on conviendra qu'il aurait peu d'inconvénients à le « réviser sérieusement », mais ce n'est pas pour cela qu'il a été institué.

On a voulu qu'il soit un frein aux emportements de la Chambre, un modérateur pour qu'il réagisse contre les concessions trop nombreuses aux ministères. Donc on réjette la loi d'expulsion, quel que soit l'embarras que la Chambre et le cabinet puissent en éprouver, il n'aura fait que son devoir. La raison d'être au Sénat, c'est de ne pas reculer devant un conflit et une crise ministérielle, lorsque le droit et l'équité sont menacés. Et n'est-ce pas le cas ou jamais ?

NOUVELLES DU JOUR

L'industrie de Tarare et la suppression des processions

Voici ce que nous lisons dans une correspondance commerciale de Tarare : La saison du printemps, annoncée dans des conditions médiocres, se poursuit sans entrain.

Don Carlos et la question économique en Espagne

Les journaux carlistes publient une lettre dans laquelle don Carlos se déclare opposé à la convention commerciale avec l'Angleterre qui d'après lui porte préjudice à l'industrie de la Catalogne.

Tristes nouvelles

Saïgon, 16 juin. — Un capitaine et un lieutenant ont été tués à Thanh-oc avec des fleches empoisonnées. On signale de nouveaux massacres de chrétiens en Annam.

Réunions parlementaires

L'union des gauches a décidé de se joindre à l'extrême-gauche et à la gauche radicale pour faire auprès du gouvernement une démarche en vue de demander l'abrogation du personnel.

La commission d'initiative parlementaire. — La proposition Basy est rejetée. Prise en considération de diverses propositions déposées par les députés du Nord.

M. Dejardin a été nommé rapporteur. Elle a également pris en considération la proposition de M. Félix Le Roy et Le Gavrian tendant à maintenir le privilège des constructeurs mécaniciens sur les machines et appareils, malgré la transformation de ces objets en immeubles par destination.

Le projet de loi de MM. de Martimprey et plusieurs de ses collègues tendant à ce que les élections partielles ne puissent se faire que tous les six mois. M. Dejardin a été nommé rapporteur.

L'épiscopat Irlandais et l'indépendance de l'Irlande

Mgr Mac-Evilly, archevêque de Tuam (Irlande) et son clergé, réunis en conférence, ont envoyé à M. Gladstone l'adresse suivante :

M. Constans à Pékin

La nomination de M. Constans chargé d'affaires à Pékin, qu'on annonçait il y a déjà longtemps, sera assurément, sans peine, accomplie.

Les droits sur les céréales

Paris, 16 juin. — Le comité de protestation de Marseille contre les droits sur les céréales a été reçu ce matin par le ministre du commerce. Ces délégués ont protesté contre toute élévation des droits sur les céréales ; ils ont fait valoir que quarante mille ouvriers vivaient du port, à Marseille, et que si l'on détournait le trafic on les réduirait à la misère.

La grève de Saint-Quentin

Saint-Quentin, mardi 16 juin. — La grève est totalement terminée.

Le manifeste de lord Derby

Londres, 16 juin. — Un manifeste vient d'être publié par une association qui s'est formée à Liverpool, sous les auspices de lord Derby, dans le but de soutenir la politique du parti unioniste.

Les élections en Hollande

La Haye, 16 juin. — Voici les résultats des élections générales à la Chambre connus dans trente

districts : Les libéraux ont gagné deux sièges et en ont perdu un. Il y a ballottage entre trois catholiques sortants et trois libéraux et entre un libéral sortant et un catholique.

Le choléra Rome, 16 juin. — Depuis hier midi jusqu'à aujourd'hui même heure, il y a eu à Venise 4 cas de choléra et 3 décès. A Bari, un cas, un décès.

LA LOI DE PROSCRIPTION AU SÉNAT

Paris, mercredi 16 juin 1886. C'est l'avis général, dans la presse républicaine, que, malgré le vote d'hier des bureaux du Sénat, la loi de proscription sera adoptée au Luxembourg, telle qu'elle a été votée au Palais-Bourbon.

Cette conviction s'appuie sur le calcul suivant : c'est que sur les 59 sénateurs qui n'ont pas participé à la nomination des commissions, il s'en trouve plus pour l'expulsion que contre. Je crois, pour mon compte, que cette opinion est trop absolue, en ce sens que, parmi les sénateurs républicains qui ont voté hier, pour les ministères, il y en a un certain nombre qui, bien que reconnaissant qu'il y a quelque chose à faire, ne veulent pas aller aussi loin que la Chambre.

Cette observation s'applique également aux membres républicains absents, qui n'ont pas pris part au vote d'hier. Il se pourrait donc, ainsi que je l'écrivais il y a quelques jours, que la majorité nécessaire pour l'expulsion ne soit pas atteinte.

Ces dernières mesures sont tellement dans l'air, que, hier, dans le 2^e bureau, M. Emile a été interrogé à leur sujet. Le ministre de la justice a eu beau déclarer qu'il y avait catégoriquement opposé, on a trouvé la réponse nulle ; d'ailleurs, on s'est souvenu qu'il y a trois mois, M. de Freycinet en disait tout autant, alors qu'il le questionnait sur l'éventualité de l'expulsion des présidents.

Il faut d'ailleurs remarquer que tout ce qui tend à retarder l'accomplissement de la proscription est, pour les radicaux, un prétexte à surcristiation et par suite à des revendications tendant à l'expulsion totale et à la confiscation.

Désormais, les sénateurs républicains auxquels je faisais allusion au commencement de ma lettre préparent un retour à la proposition Barbey. M. Bozian qui appartient à la gauche du Sénat va, en effet, déposer, d'accord avec plusieurs de ses collègues un contre-projet, qui, après avoir reproduit la proposition en question, y ajoute la clause d'interdiction pour les princes, qui figure dans le projet Brousse de n'exercer aucune fonction publique ni aucun mandat électoral.

Article 2. — Si les coupables sont des membres des familles ayant régné en France, ils seront condamnés en outre, à l'expulsion définitive pour une durée de 5 ans. 10 ans au plus à partir de l'expiration de la peine.

Article 3. — Lorsque la prévention sera dirigée, à la fois, contre des membres des familles qui ont régné en France et contre d'autres personnes, tous les accusés seront traduits devant le Sénat, jugeant comme haute cour de justice.

Les ventes à tempérament

Les agences de ventes à tempérament des valeurs à lots s'ingénient, on le sait, à donner à leurs certificats de versements une certaine ressemblance extérieure avec le titre qu'ils s'engagent à livrer. Ils adoptent le même format, la même couleur. La disposition des signatures est la même.

Le titulaire de ces agences est recruté parmi un public ignorant des choses de la finance et des qu'elle a entre les mains des formules d'engagement ainsi disposées et enjolivées, elle s'engage qu'elle est en possession d'un titre authentique, lui conférant des droits réels sur la Ville de Paris ou le Crédit Foncier, selon qu'elle a traité pour l'achat d'une obligation municipale ou d'une obligation foncière ou communale.

On ne saurait trop lui répéter qu'elle est purement et simplement créancière d'une agence plus ou moins inconnue tant qu'elle n'est en possession d'un titre réel et que tout part avec lequel on s'engage à donner à des chiffres de papier l'apparence d'un obligation digne de faire figure dans son portefeuille n'est qu'une supercherie.

Les tribunaux paraissent vouloir appliquer à ces procédés la loi qui interdit les imitations d'effets publics, valeurs de crédit, billets de banque, obligations, etc, loi dont le vote a été provoqué par la création fantaisiste et l'émission, sur les boulevards, des billets de la Sainte-Farce.

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Le directeur-gérant a été condamné à 100 francs parce qu'il avait, dès le début, renoncé à ces pratiques. L'industrie de la vente à tempérament, qui a pris depuis quelques années, de grands développements, semble à la veille de décliner.

LA REVELLIÈRE-LEPEAUX

Deux ans après la Terreur, la réaction commença. Le scrutin qui suivit la journée du 13 vendémiaire (4 octobre 1795) fit arriver à la Convention une minorité de royalistes ardents. Aussitôt les républicains prirent peur.

Le projet de loi de M. Gobielt sur le coup d'État du 18 fructidor et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour-là. La Révellière-Lepeaux montra quel sens ont les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple.

Un renouvellement partiel des deux assemblées jacobines (mars 1797) le contingent royaliste. Aux côtés de M. Gobielt, se trouvèrent M. Loubet, M. Carnot, M. Quatrecasles, M. Royer-Collard, M. Murmis, de Laroc, de Vaulabelle, Simonin, Larivière, M. de La Fayette, le général Willot, etc.

Le Directeur-général de la proscription de M. Gobielt et les ministères de la Convention furent vainement de contrearrêter l'exécution des lois. Les fonctionnaires, armés du plus mauvais esprit, ne se précipitent trop bien aux ordres de leurs supérieurs. Mais le mouvement d'opinion était plus fort que le Directeur. Un conflit devenait inévitable. Impuissant à braver l'animosité de la France, qui tous les jours affirmait son hostilité contre la République par des manifestations de plus en plus éloquentes, la Révellière-Lepeaux résolut d'en appeler à la force.

Le général Augereau fut mandé à Paris : l'armée de la Convention avait vainement tenté de marcher vers la capitale. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne.

L'heure était venue d'agir. Dans la nuit du 17 au 18 fructidor (1 septembre 1797), l'assemblée législative fut envahie par Augereau, autour du général caracolin Santerre, Rossignol, Fournier l'Américain, Pache, Châteauneuf-Randon, le vœu Ronsia, toute l'équipe de la Terreur. Le commandant Ramel fut protégé le conseil des Cinq-Cents, qui est chargé de défendre ; il est injurié par Augereau et foulé aux pieds par la bande de frangeons qui s'ensuivent. La Révellière-Lepeaux, cependant, le général Venilre procéda à l'arrestation du général Pichegru et de ses collègues.

Le général Augereau fut mandé à Paris : l'armée de la Convention avait vainement tenté de marcher vers la capitale. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne.

Le général Augereau fut mandé à Paris : l'armée de la Convention avait vainement tenté de marcher vers la capitale. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne. M. Gobielt refusa de marcher vers l'Yonne.

LA MORT DU ROI DE BAVIÈRE

Berlin, 15 juin. — La Chambre bavaroise, conformément au décret de la régence, s'est réunie aujourd'hui à Munich. On s'attend à de trop justes attaques contre le ministère de Lüz de la part du parti catholique.

Tout était consommé. Le Directoire n'avait plus qu'à mettre à exécution les ordres qu'il avait donnés. Il n'y eut point de retard. Un assez grand nombre de condamnés à la déportation avaient pu s'enfuir ; le Temple arbitrait ceux qu'on avait retenus. Deux jours après le crime, dans la nuit du 22 au 23, des voitures entrèrent dans la cour. C'étaient des charriots sur quatre roues, des espèces de cages fermées des quatre côtés, avec des barreaux de fer à hauteur d'appui qui meurtrissaient les prisonniers au moindre cahot.

Les victimes de la Révellière furent enfermées. La translation de la tour du Temple à Rochefort fut un véritable supplice. Le voyage dura dix-huit jours.

Quand les victimes de la Révellière arrivaient dans les villes, brisés de fatigue, les gardiens les laissaient dans leurs cages, exposés sur les places publiques, aux insultes de la populace. Le chef de la chienne était un prétendu général Duterte, qui sortait du bague de Toulon où il venait d'être libéré.

Tel fut le coup d'État du 18 fructidor et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour-là. La Révellière-Lepeaux montra quel sens ont les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple.

Le coup d'État du 18 fructidor et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour-là. La Révellière-Lepeaux montra quel sens ont les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple.

Le coup d'État du 18 fructidor et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour-là. La Révellière-Lepeaux montra quel sens ont les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple.

AU CAMBODGE

Les nouvelles du Cambodge vont jusqu'au 17 mai : les télégrammes communiqués par le gouverneur de la Cochinchine signalent une série de petits faits d'armes, tantôt enlevements de retraits, tantôt combats dirigés par les rebelles, qui n'ont pas grande importance.

Le 8 mai, il y avait un engagement sérieux à Bang-Po, au nord de Kampot. Le lieutenant de Van-berst avait enlevé un retranchement établi en ce point par les rebelles et les avait mis en fuite.

HISTOIRE D'AUJOURD'HUI

UNE DEMANDE DE DÉPORTATION

Parmi les nombreuses demandes de déportation qui arrivent chaque jour au ministère, on nous en signale une qui est bien caractéristique. Elle est dirigée contre un percepteur du département du Doubs. Son crime est celui-ci :

Un jeune radical avait été condamné à 50 francs d'amende pour avoir dans une réunion de cabaret, jeté à la tête de son adversaire, non moins radical qu'il l'était, une petite bouteille qui lui blessa l'œil.

Munich, 16 juin. — Suivant le Courrier bava- rois les obsèques du roi Louis II auront lieu samedi, à 1 h. après-midi, dans l'église de la cour.

Nous détachons ce qui suit d'une correspondance adressée au Gaulois : Un des gardiens qui se trouvaient au château de Berg m'a dit que, d'après l'opinion de tous les gens du palais, la lutte entre le docteur Gudden et le Roi a dû être fort courte.

Quand les victimes de la Révellière arrivaient dans les villes, brisés de fatigue, les gardiens les laissaient dans leurs cages, exposés sur les places publiques, aux insultes de la populace.

On ne regarde pas comme surprenant que le Roi se soit suicidé après le traitement qu'il a eu à subir pendant ces derniers jours, qui se faisait avec une hauteur de la dignité royale. Avant aux détails de ce traitement, on ne le connaît probablement jamais mais ce qui en a transpiré déjà est presque incroyable.

Le 11 juin 1886, à 10 heures, le comte de Holstein a été grièvement blessé. Le comte de Holstein a été grièvement blessé. Le comte de Holstein a été grièvement blessé.

Munich, 16 juin. — Les funérailles du docteur de Gudden ont eu lieu aujourd'hui. Des députations de tous les corps constitués y assistèrent, ainsi que tous les professeurs de la faculté de médecine en robe. Le cercueil disparaissait sous un monceau de fleurs.

LA MORT DU ROI DE BAVIÈRE

Berlin, 15 juin. — La Chambre bavaroise, conformément au décret de la régence, s'est réunie aujourd'hui à Munich. On s'attend à de trop justes attaques contre le ministère de Lüz de la part du parti catholique.

Le coup d'État du 18 fructidor et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour-là. La Révellière-Lepeaux montra quel sens ont les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple.

AU CAMBODGE

Les nouvelles du Cambodge vont jusqu'au 17 mai : les télégrammes communiqués par le gouverneur de la Cochinchine signalent une série de petits faits d'armes, tantôt enlevements de retraits, tantôt combats dirigés par les rebelles, qui n'ont pas grande importance.

Le 8 mai, il y avait un engagement sérieux à Bang-Po, au nord de Kampot. Le lieutenant de Van-berst avait enlevé un retranchement établi en ce point par les rebelles et les avait mis en fuite.